

Initiales de la présidence

Procès-verbal

Initiale de la direction

du CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

de l'École du Dôme

No de la résolution ou
annotation

PROVINCE DE QUÉBEC

**CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DES PORTAGES DE L'OUTAOUAIS
ÉCOLE DU DÔME**

Procès-verbal de la 2e séance du conseil d'établissement pour l'année scolaire 2025-2026 tenue le 15 octobre 2025 à 18h30, en présence.

PRÉSENCES

Corsius, Linda	Parent
Desrosiers, Caroline	Parent
Dupuy, Didier	Personnel de soutien
Farrell, Eva	Enseignante
Joel Gabbay	Enseignant
Néron, Jessica	Parent
Licea, Sara	Parent
Pelletier, Marie-Elen	Direction
Régimbald, Émilie	Parent
Roux, Marie-Christine	Enseignante
Sempels, Anne	Parent
Vézia, Marie-Christine	Parent

ABSENCES

Lessard, Caroline	Direction-adjointe Service de garde
Prévost, Brigitte	Service de garde

Initiales de la présidence

Initiale de la direction

Procès-verbal
du CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT
de l'École du Dôme

Version provisoire

du CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

de l'École du Dôme

1. PRÉSENCES ET VÉRIFICATION DU QUORUM

La présidence accueille les membres, constate le quorum et ouvre la séance à 18h03.

2. CHOIX DE LA PRÉSIDENTE, DE LA VICE-PRÉSIDENTE, DE LA TRÉSORERIE ET DU SECRÉTARIAT.

Jessica Néron procède à l'élection des postes du conseil d'établissement pour l'année 2025-2026.

Les candidatures suivantes sont proposées :

- Anne Sempels au secrétariat
- Caroline Desrosiers à la trésorerie
- Émilie Régimbald à la vice-présidence
- Jessica Néron à la présidence

Comme aucune autre candidature n'est présentée, les personnes mentionnées sont élues par acclamation.

3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Jessica Néron présente l'ordre du jour. Des modifications sont apportées : retrait du point 12.D « Adoption du plan de lutte contre l'intimidation et la violence », ajout du point 13.A « Compte rendu de la rencontre CSSPO », ajout du point 13.B « Compte rendu de l'OPP », ajout du point 13.C « Sous-comité allergies ». Cet ordre du jour est proposé par Marie-Christine Roux et appuyé par Didier Dupuy. L'ordre du jour est adopté à l'unanimité après modification.

4. NOMINATION DES REPRÉSENTANTS DE LA COMMUNAUTÉ

Aucun membre de la communauté n'était présent lors de la rencontre. Mme Charbonneau, de l'Association des Hautes-Plaines, a été mentionnée comme personne potentiellement intéressée à siéger au conseil d'établissement, sans avoir formellement demandé sa nomination. Son intérêt sera confirmé.

du CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

5. ÉTABLISSEMENT DES RÈGLES DE RÉGIE INTERNE ET DU CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEIL

a) Établissement des règles de régie interne (art. 67)

CONSIDÉRANT les modifications apportées;

CONSIDÉRANT que la direction souhaite revenir sur le contenu de la page 5 concernant la responsabilité des membres ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Caroline Desrosiers, appuyée par Eva Farrell, il est résolu à l'unanimité;

D'ADOPTER les règles de régie interne pour l'année scolaire 2025-2026, avec les modifications suivantes :

- **Page 3** : préciser que la séance extraordinaire peut avoir lieu en mode virtuel ;
- **Page 4** : la demande de substitut est effectuée par le membre absent, non par la direction ;
- **Page 7** : enlever la dernière phrase du point 6.4 ;
- **Page 7 b** : modifier la période de questions prévue à l'ordre du jour de chaque séance du Conseil, qui passe de trente (30) minutes à quinze (15) minutes ;
- **Page 8** : modifier la durée de la période de questions de trente (30) minutes à quinze (15) minutes, avec possibilité de prolongation par périodes supplémentaires de quinze (15) minutes.

b) Établissement du calendrier des rencontres du CÉ (art. 67)

Prochaines rencontres :

- 3 décembre 2025 à 18h30 (En présentiel);
- 11 février 2026 à 18h00 (Virtuellement);
- 1 Avril 2026 à 18h00 (En présentiel);
- 13 mai 2026 à 18h00 (En présentiel);

du CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

Initiale de la direction

de l'École du Dôme

- 8 juin 2026 à 18h00 (En présentiel).

CONSIDÉRANT l'agenda de chaque membre;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Linda Corsius, appuyée par Didier Dupuy, il est résolu à l'unanimité;

D'ADOPTER le calendrier des rencontres.

6. ADOPTION DU BUDGET DE FONCTIONNEMENT DU CONSEIL.

Marie-Elen Pelletier propose que le montant de 250 \$ soit réservé pour le souper de la dernière rencontre de l'OPP, prévue le 8 juin;

- **EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de Caroline Desrosiers, appuyée par Marie-Christine Roux, il est résolu à l'unanimité;
- **D'ADOPTER** le budget de fonctionnement du conseil.

7. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA DERNIÈRE SÉANCE

Le procès-verbal est proposé par Caroline Desrosiers, appuyé par Émilie Régimbald et adopté à l'unanimité.

8. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL

Campagne de financement – pizza

Marie-Elen Pelletier a présenté les mises à jour concernant la campagne de financement :

- 220 transactions, pour un total de 346 pointes, à 3 \$ la pointe, pour un montant total de 14 567 \$.
- Ce montant n'inclut pas le coût des pizzas.
- Les ventes ont été supérieures à celles de l'an passé.
- La sorte de pizza (fromage) et le calendrier de commande ont eu un impact négligeable sur les ventes.

Activités parascolaires :

- Le PBONE n'aura pas lieu.

du CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

Initiale de la direction

de l'École du Dôme

- Le soccer, en partenariat avec l'organisme Dimension sportive et culturelle, a commencé.
- La ringuette est à venir.

Budget :

- Le budget adopté précédemment comportait des détails incomplets. Il a été adopté pour permettre le déroulement des activités, mais certaines questions demeuraient, notamment concernant le budget du service de garde.
- L'an passé, il y avait une certaine marge de manœuvre; cette année, elle est inexistante.
- Le Centre de services scolaire a revu les modalités de répartition des ressources, afin de corriger certaines inégalités entre écoles. Les subventions ont été réparties en conséquence.
- L'augmentation de 3 \$/h du salaire des techniciennes n'est pas compensée par la subvention.
- Pour les élèves TSA, les salaires sont supérieurs aux subventions.
- En fin d'année, le budget se soldera à zéro.
- Question sur le service de garde : les inscriptions sont en baisse de 20 élèves par rapport à l'an passé, mais une surveillante doit être payée; l'impact financier reste donc similaire.
- Aucune augmentation de la cotisation parentale n'est prévue, celle-ci étant fixée par la loi.

9. PÉRIODE D'INTERVENTION DU PUBLIC

Aucune intervention du public.

du CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

de l'École du Dôme

10. INFORMATIONS

a) Présentation et suivi du projet éducatif (Art. 74 et 109)

- Aucune mise à jour à signaler, puisque le suivi avait été fait lors de la dernière séance.

b) Suivi du budget annuel de l'établissement (Art. 95, 96.24, 110.4 et 110.3)

- Le 30 septembre correspondait à la journée de déclaration de la clientèle; l'allocation budgétaire sera ajustée en fonction du nombre d'élèves. À ce jour, aucune confirmation n'a été reçue; le suivi est à poursuivre.
- La subvention de 40 000 \$ pour la cour de 2020 sera déduite, et il faudra déterminer le solde restant.
- La prochaine étape pour l'aménagement de la cour sera la création d'une classe extérieure.
- Des demandes de subvention ont été effectuées :
Sport Loisir Outaouais (ringuette)
Le transport pour le défi Altergo, et une autre pour la cour de l'école.
- Les subventions doivent être envoyées au courriel de l'OPP.
- Une autre étape prévue est la cour du préscolaire, à l'avant de l'école. Le projet représente un coût total d'environ 90 000 \$, financé par l'école et par les subventions.
- Après prise en compte des subventions, le budget de l'école pour ce projet se situe à environ 25 000 \$.

11. CONSULTATION

a) Gestion des retards (nouvelle politique)

La nouvelle politique prévoit que, pour les retards non motivés, les élèves arrivant après la cloche de la période 1 ne peuvent entrer qu'à

du CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

de l'École du Dôme

la période 2. La responsabilité de l'accompagnement revient aux parents.

Motifs de la politique :

1. Grand nombre de retards persistants depuis plusieurs années; les mesures précédentes (rappels verbaux, etc.) n'ont pas donné les résultats escomptés.
2. Impact sur l'élève, les enseignantes et les autres élèves : nombreuses interruptions et perte de temps lors de la période 1. Le temps d'enseignement est un facteur clé de réussite et de persévérance des élèves.
 - La décision s'inspire d'une note ministérielle.

Constats depuis l'application :

- Au début, la politique a suscité des réactions, notamment en raison de l'obligation pour les parents de rester avec leur enfant. La majorité des parents l'ont maintenant acceptée.
- Pour les élèves marcheurs, une surveillante est présente à l'extérieur au début de la journée pour les accueillir. La direction contacte, au besoin, les parents afin qu'ils assurent un suivi avec leur enfant.
- Points à considérer avec cette nouvelle politique : impact sur le transport actif, sur certaines familles vulnérables et le maintien d'une application soutenable à moyen et long terme.
- Les enseignantes apprécient la mesure.

Position du CÉ :

- Il est noté que la politique aurait idéalement dû être discutée avant son adoption, car plusieurs parents ont soulevé que la

du CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

Initiale de la direction

de l'École du Dôme

mise en application et l'information aux parents ont eu lieu simultanément; ils auraient préféré être informés plus tôt.

- Marie-Elen Pelletier précise que, bien qu'il soit préférable d'informer les parents à l'avance, la politique a été appliquée dès le début de l'année afin de mettre en œuvre rapidement le changement nécessaire. La politique peut être appliquée avec flexibilité; elle est examinée au cas par cas lorsque les retards sont peu fréquents.
- Émilie Régimbald suggère de faire un rappel aux parents avant l'hiver.

b) En préparation à son adoption : le plan de lutte contre l'intimidation et la violence et son actualisation (Art. 75.1)

- Un nouvel élément a été ajouté : la section « distinguer toutes les formes de violence », qui doit maintenant être détaillée dans le plan de lutte.
- L'actualisation du plan sera préparée en évaluant le plan actuel, en collaboration avec le comité bien-être, composé de membres du personnel.
- Le plan sera ensuite soumis au comité de consultation des enseignants.
- Le Comité d'établissement devra lire le plan et partager ses commentaires et questions.
- Le plan sera proposé pour adoption lors de la réunion de décembre.

Temps additionnel pour la rencontre

- 15 minutes supplémentaires ont été demandées pour la rencontre afin de permettre le traitement complet des points à l'ordre du jour.

du CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

CE # 25-26-01

12. DÉCISIONS

a) Approbation de la programmation des activités nécessitant un changement aux heures d'entrée et de sortie quotidienne des élèves ou un déplacement à l'extérieur des locaux de l'établissement (Art. 87):

- **CONSIDÉRANT** que les activités prévues respectent le cadre légal et pédagogique de l'établissement;
- **EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de Marie-Christine Rioux, appuyée par Émilie Régimbald, il est résolu à l'unanimité;
- **D'APPROUVER** la programmation des activités suivantes :
 - Salon du livre
 - Sporthèque
 - Bibliothèque

CE # 25-26-02

b) Approbation des modalités d'application du régime pédagogique proposées par le directeur de l'école (Art. 84)

- **CONSIDÉRANT** que, cette année, le régime pédagogique inclut la compétence sociale et personnelle, et que les modalités (qui, quand, quoi) doivent être approuvées;
- **CONSIDÉRANT** que l'enseignante est responsable que le contenu soit dispensé et peut inclure ces contenus dans certaines matières;
- **EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de Marie-Christine Rioux, appuyée par Caroline Desrosiers, il est résolu à l'unanimité;
- **D'APPROUVER** les modalités d'application du régime pédagogique proposées par le directeur d'école.

CE # 25-26-03

c) Approbation de l'utilisation des locaux de l'école (art. 93)

- **CONSIDÉRANT** le protocole d'entente entre le CSSPO et la Ville de Gatineau;

du CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

Initiale de la direction

de l'École du Dôme

- **CONSIDÉRANT** la disponibilité des locaux de l'école;
- **CONSIDÉRANT** les besoins de l'école;
- **CONSIDÉRANT** que la location des locaux engendre des revenus à l'école;
- **CONSIDÉRANT** les règles de location des locaux (contrat et assurance);
- **EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de Linda Corsius, appuyée de Eva Farrell, il est résolu à l'unanimité;
- **D'ADOPTER** la proposition que Christèle Piché utilise le gymnase certains lundis soirs.

CE # 25-26-04

d) Approbation de la contribution financière exigée en application de l'article 3, du troisième alinéa de l'article 7 ou du troisième alinéa de l'article 292, proposée par le directeur (Art. 75.01)

- **CONSIDÉRANT** que le coût de la Sporthèque a augmenté, passant de 6 \$ à 11 \$ par élève des classes spécialisées;
- **CONSIDÉRANT** que l'école proposera de demander 15 \$ par parent afin de couvrir les frais ;
- **EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de Marie-Christine Rioux, appuyée par Joël Gabbay, il est résolu à l'unanimité ;
- **D'APPROUVER** la contribution financière.

Temps additionnel pour la rencontre

- 15 minutes supplémentaires ont été demandées pour la rencontre afin de permettre le traitement complet des points à l'ordre du jour.

du CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

13. Divers

a) Compte rendu de la rencontre CSSPO

- Linda Corsius fait un compte-rendu de la rencontre CSSPO qui a eu lieu le 30 septembre pour le primaire et le secondaire.
- Plusieurs points ont été abordés, notamment les coupures budgétaires.
- La classe extérieure de Mont Bleu a été mentionnée comme un exemple de bon coup.
- Un point fort de notre école a été souligné : l'option théâtre offerte au service de garde.
- Linda Corsius a également signalé qu'il n'y a pas de poubelles pour serviettes sanitaires dans les toilettes des filles de l'école du dôme.

b) Compte rendu de l'OPP

- Un horaire de rencontres a été déterminé.
- Certaines activités seront réalisées selon la présence de bénévoles; un effort de recrutement supplémentaire est souhaité.
- Un membre de l'OPP a présenté trois grandes demandes de subventions.
- Il a été demandé que les enseignants puissent faire de la publicité pour le recrutement de bénévoles par le biais de leur méthode de communication avec les parents (agenda, plan de leçon, etc.).

c) Sous-comité allergies

- Le sous-comité allergie continue cette année, Émilie Régimbald et Marie-Christine Vézina se proposent comme membres.

Initiales de la présidence

Procès-verbal

du CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

Initiale de la direction

de l'École du Dôme

- L'objectif demeure le même que l'an passé, incluant, entre autres : vérifier les mesures préventives mises en place et sensibiliser les parents aux mesures et bonnes pratiques concernant les allergies.

14. Prochaine séance

- Le 3 décembre 2025 à 18h30 (En présentiel).

15. Clôture de la séance

20h33

Jessica Néron

Présidence

Marie-Elen Pelletier

Direction